

CABINET DENTAIRE A L'ETANG LA VILLE (78)

Dr Jean-François GEORGES et Dr Florence MAYDAT

49 rue Jean Mermoz - 78620 L'Etang la Ville - Tél. : 01 39 58 63 30 - Fax : 01 39 58 76 57

<http://dr-georges-jf.chirurgiens-dentistes.fr>

À L'ATTENTION PERSONNELLE DE _____

FICHE CONSEIL N° **8.06**

Rubrique : L'orthodontie

En cas de difficultés, appelez-nous, nous vous donnerons la marche à suivre ou vous fixerons un rendez-vous.

Un choc sur l'appareil ou sur les dents nécessite d'effectuer rapidement un contrôle.

Incidents et urgences orthodontiques

Il y a peu de véritable urgence en orthodontie. Cependant, les patients peuvent être confrontés à différents problèmes : douleurs lors de certaines phases du traitement, détérioration de l'appareillage orthodontique...

Types de difficultés rencontrées

Descellement d'une bague ou d'un bracket : passez au cabinet faire recoller l'attache.

Douleur liée à une bague ou un bracket qui blesse la gencive : pensez à utiliser votre cire orthodontique. Si la douleur persiste, n'hésitez pas à nous le signaler.

Perte d'une ligature : la ligature doit être remplacée au plus vite au cabinet.

Fil saillant ou irritant : appelez-nous pour un éventuel réglage de la position du fil.

Douleur après la mise en place de l'appareil

Irritation de la langue, des joues ou des lèvres. Utilisez des bains de bouche ou la cire orthodontique qui vous a été donnée, aussi disponible en pharmacie. Les muqueuses vont se renforcer peu à peu.

Gêne occasionnée par la tension de l'appareil sur les dents. Cette gêne est normale pendant quelques jours après chaque activation de l'appareil. N'hésitez pas à prendre un antalgique en cas de nécessité.

Appareil amovible cassé

En milieu scolaire : faites une déclaration auprès de l'Assurance scolaire, surtout s'il s'agit d'un accident causé par un autre enfant.

N'essayez pas de porter un appareil abîmé. Prenez rendez-vous au plus vite pour le faire réparer.

Appareil amovible perdu

En milieu scolaire : faites une déclaration de perte au près de l'Assurance scolaire.

Hors milieu scolaire, vérifiez avec votre assurance la prise en charge éventuelle des dommages.

Une empreinte sera nécessaire pour confectionner un nouvel appareil.

Choc en relation avec les dents

Tout choc, même mineur doit être signalé rapidement à l'orthodontiste (chute, coup, accident de voiture...) afin de vérifier qu'il n'y a pas de conséquence sur le dispositif lui-même.

Nos conseils

- N'hésitez pas à faire appel à votre praticien. Il est toujours très regrettable d'interrompre un traitement en cours.